

SÉCURITÉ PRIVÉE : TFP APS

Organisme certificateur : CPNEFP

(RNCP 36648 Date d'échéance de l'enregistrement 01/07/2027)

Objectif général	Obtenir la qualification permettant d'acquérir la Carte Professionnelle pour exercer la fonction d'Agent De Prévention et de Sécurité
Compétences attestées	- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds. - Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes. - Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages. - Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.
Objectifs pédagogiques	- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail - Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires - Connaître les dispositions utiles du code pénal - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche - Connaître les principes de la République française - Être capable d'analyser les comportements conflictuels - Connaître les outils de transmission des consignes - Initiation au risque incendie - Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces - Appliquer les techniques d'information et de communication - Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS - Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité - Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes - Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages - Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection - Maîtriser la gestion des alarmes - Protéger le travailleur isolé - Sensibilisation au risque électrique - Maîtriser le cadre légal des grands rassemblements et la problématique de leur sécurisation - Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes - Évaluer les risques professionnels
Durée/Horaires	Formation : 175 heures soit 24 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h35 Examen : 7 heures soit 1 journée 08h30/12h30 – 13h15/16h15
Contenus	SOCLE DE BASE (41 heures) MODULE JURIDIQUE Environnement juridique de la sécurité privée MODULE STRATEGIQUE Gestion des premiers secours, Gestion des risques et des situations conflictuelles SPECIALISATION APS (134 heures) MODULE JURIDIQUE Environnement juridique de la sécurité privée MODULE GESTION DES RISQUES

	Gestion des risques, Connaissance des vecteurs d'incendie, Prévention des risques terroristes, Secourir MODULE GESTION DES CONFLITS Gestion des risques et des situations conflictuelles, Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées MODULE STRATEGIQUE Connaissance de l'outil informatique, Transmission des consignes et informations MODULE PROFESSIONNEL Surveillance et gardiennage, Évènementiel, Télésurveillance et vidéoprotection
Méthodes pédagogiques	Alternance de partie théorique et pratique, méthodes participatives et actives
Matériels pédagogiques et techniques	Plateau technique équipé, PCS équipé et opérationnel, parcours de ronde, matériels pédagogiques, système de vote QUIZZBOX, tablettes
Validation	La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire. Le candidat doit valider l'ensemble des épreuves pour obtenir le TFP APS (un seul bloc de compétences). 1°) Validation du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail conformément à la grille d'évaluation du référentiel INRS (Unité de Valeur 1), lors de la formation. (pré requis pour être présenté à l'examen). 2°) Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de deux épreuves : ○ Une épreuve QCU (Questionnaire à Choix Unique) de 99 questions portant sur l'ensemble du programme (Unités de Valeur 2 à 14) Le candidat sera certifié s'il obtient au moins : Note ≥ 12 : l'Unité de Valeur est acquise $8 \geq \text{Note} \leq 12$: le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note ≤ 8 : le candidat devra suivre de nouveau la formation concernant ce module ○ Une épreuve pratique de mise en situation sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat (Unités de Valeur 13-15). Le candidat sera déclaré APTE ou INAPTE en fonction des résultats de la grille d'évaluation fournis par l'ADEF, organisme gérant l'épreuve théorique et pratique et de délivrance du diplôme « TFP APS » La durée de validité des UV acquises est de 5 ans. <u>Évaluations en cours de formation :</u> ○ A l'issue de chaque UV, une évaluation théorique et/ou pratique est réalisée, afin de mesurer la progression du stagiaire : ○ QCU à l'aide de l'outil QUIZZBOX, mise en situation pratique avec grille d'évaluation, 4 QCU d'entraînement effectué en situation d'examen et organisé sur la plateforme ADEF en fin de formation.
Documents remis	Délivrance du diplôme TFP APS par la CPNEFP. Délivrance des certificats de réalisation (EPI, SST, PALPATIONS)
Public concerné	Les personnes désirant s'orienter vers les métiers de la Sécurité Privée et obtenir la carte professionnelle obligatoire pour l'exercice de la profession.

	La dispense de certains modules spécifiques de la formation est possible pour les sapeurs-pompiers (Arrêté du 01 septembre 2025). Il convient de se rapprocher du centre de formation. Des équivalences sont acceptées pour certains publics issus de l'armée, la police nationale et la gendarmerie, pour l'obtention de la carte professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (Code de la Sécurité Intérieure). Pour vérifier ces éventuelles équivalences, il convient de se rapprocher du CNAPS (Conseil National des Activités de Sécurité Privée).
Prérequis	○ Être de nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne (UE) ○ Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, être détenteur d'un titre de séjour depuis plus de 5 ans ○ Ne pas faire l'objet d'une inscription au bulletin n°3 du casier judiciaire ○ Satisfaire à une évaluation, réalisé par l'organisme de formation, de la capacité du candidat à maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française ainsi que le calcul numérique (test niveau B1) Les candidats pouvant justifier d'un diplôme ou d'une attestation, mentionnés dans la liste suivante, sont dispensés de la passation du test : ➤ Diplôme national du brevet ; ➤ Certification professionnelle enregistrée au RNCP, au moins égal au niveau 3 (niveau CAP) ; ➤ Attestation de réussite dématérialisée imprimée de moins de 2 ans du test de connaissance du français (TCF) délivré par France Éducation International ; ➤ Attestation de réussite dématérialisée imprimée de moins de 2 ans du test d'évaluation du français (TEF) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France ; ➤ Attestation de comparabilité délivrée par le Centre Enic-Naric France. ○ Produire une autorisation préalable à la formation délivrée par le CNAPS en cours de validité. (Article L612-22 du Code de la Sécurité Intérieure) ○ Fournir une photo d'identité récente (papier ou dématérialisée) ○ Fournir l'attestation de sécurité sociale ou la carte vitale ○ Fournir un justificatif d'identité officiel en cours de validité
Suite de parcours et débouchés	<u>Secteurs d'activités :</u> L'agent de prévention et de sécurité exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre), d'entreprises (emploi direct dans des services internes de sécurité), dans les structures d'hébergement ou de soins, ... en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). La taille des entreprises varie selon le secteur (événementiel, transport et logistique, industrie, tertiaire, grande distribution, commerce, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs, ...) et d'équipement (télésurveillance, ...). Elle s'exerce en H24, 7/7, les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. L'activité peut s'effectuer en poste de sécurité et/ou en mobilité. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire sauf exception, et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI / PTI, ...) peut être requis. Il travaille généralement sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur...) ou délégué (chef d'équipe, chef de poste...). Il devra parfois, dans le respect de la loi et des consignes, faire face à des situations conflictuelles ou à risque, et réagir de façon appropriée pour mener sa mission à bien. <u>Type d'emplois accessibles :</u> Agent de prévention et de sécurité, Agent de surveillance et de gardiennage, Agent de sécurité privée, Agent rondier en sécurité privée,

	Agent d'intervention mobile en sécurité privée, Agent de sécurité pré-vol, Agent de sécurité arrière-caisse.				
	TAUX D'INSERTION (FICHE RNCP 36648)				
Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours VAE	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2020	7 560	0	91	79	65
2019	7 487	0	94	87	76
Effectif par session	Minimum 04 personnes – Maximum 12 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.				

Équipe pédagogique	
<u>Formateurs</u>	○ SSIAP 1 et 2 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques ○ Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS) ○ Maintien et Actualisation des Compétences d'Agent de Prévention et de Sécurité (MACAPS) ○ Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
Denis DULAS	
Laurent LESCLAUX	

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences règlementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.